IRTS

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX

TUTEUR.TRICE

Développeur
de talents sociaux
& solidaires

TUTEUR. TRICE

La fonction

La branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale attentive au développement de la fonction tutorale dans les formations professionnelles au travail social, participe à sa professionnalisation.

Le tuteur peut encadrer :
- des stagiaires en formation initiale
- ou des salariés en contrat de professionnalisation ou en période de professionnalisation
- ou des personnes en insertion dans l'emploi.

Formation en cours d'emploi

- 3 modules de 40 heures de formation distincts mais interdépendants
- Module tuteur de proximité « les bases »
- Module tuteur de proximité « approfondissement »
- Module spécifique « tuteur référent »

Les contenus

La formation de tuteur est composée de 3 modules de formation :

- **Module Tuteur de proximité « les bases »**
dote les tuteurs d'une démarche réflexive, méthodologique et d'un savoir-faire opérationnel pour mener leur mission, module obligatoire pour les Tuteurs accompagnant un (des) salarié(s) en contrat de professionnalisation

- **Module Tuteur de proximité « approfondissement »**
porte particulièrement sur les modalités de certification, l'approfondissement de la relation pédagogique et de la posture de tuteur, et est destiné plus particulièrement au tuteur de niveau IV et V

- **Module spécifique « tuteur référent »**
centré sur la coordination du tutorat au sein d'un « site qualifiant », incluant l'élaboration d'un « Projet d'accueil et d'accompagnement des apprenants pour le site qualifiant ».

Suivis dans l'ordre, les modules présentent un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de coordination et de management de site qualifiant. Suivis de façon unitaire, ils permettent de développer de nouvelles compétences pour répondre à un besoin spécifique.

Chaque module de formation est décliné selon les axes suivants :
- AXE 1 : Organisation du parcours
- AXE 2 : Co-construction des savoirs
- AXE 3 : Supervision du parcours de formation

Lieu d'exercice

La fonction de tuteur s'exerce dans tous les établissements et services relevant de la branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale.

Les conditions d'admission

Les formations au tutorat s'adressent :

- aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, diplômés du secteur, disposant d'au minimum trois ans d'activité.

L'entrée en formation ne fait l'objet d'aucune épreuve de sélection. L'ouverture de la formation est conditionnée à un nombre suffisant d'inscrits.

Comment postuler ?

Le dossier peut être directement téléchargé sur le site de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux **www.irtsnouvelleaquitaine.fr**

Le dossier complet doit ensuite être retourné à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux dans un délai d'1 mois avant le début du ou des module(s) choisi(s).

Les tarifs

Le coût total de la formation est de :

- 1 380 € pour les 120h
- 460 € pour le module 1 « Les bases »
- 460 € pour le module 2 « Approfondissement »
- 460 €pour le module 3 « Tuteur référent »

52 € de frais de dossier non remboursables, quel que soit le nombre de modules.

Les +

- Une formation individualisée
- Des périodes d'intersession
- Des échanges de pratiques entre professionnels et structures médico-sociales
- Accompagnement pédagogique personnalisé

Contacts

- **Responsable de la formation :**
Laurence Bordessoules
l.bordessoules@irtsnouvelleaquitaine.fr

- **Assistante de la formation :**
Angela Ripoll de Marti
a.ripoll@irtsnouvelleaquitaine.fr
05 56 84 20 68

IRTS

INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL

NOUVELLE - AQUITAINE BORDEAUX

Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:

Twitter @IRTSNA

Facebook @irtsnouvelleaquitaine

LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

Instagram @irtsnouvelleaquitaine

9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr